

Préavis no 27 relatif au budget de l'exercice 2021

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et à l'art. 14, chiffre 5 des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2021.

Celui-ci suscite les commentaires suivants :

100.3003.00 Rétribution du Conseil intercommunal CHF 25'500

Nous prévoyons quatre séances du conseil intercommunal dont l'une concernera l'assermentation du nouveau Conseil intercommunal pour la prochaine législature.

101.3001.00	Rétribution du comité de direction	CHF 44'000.00
-------------	------------------------------------	---------------

En sus des 12 séances ordinaires du Comité de direction, nous ajoutons 8 séances du COPIL APEC Plus ceci jusqu'au terme de la présente législature à savoir durant la période de janvier au 30 juin 2021.

En effet, selon le planning en cours, l'association APEC Plus devrait être constituée et un Comité de direction fonctionnera dès la prochaine législature pour cette nouvelle association avec un budget indépendant du nôtre.

	101.3170.00	Charges diverses, repas, cadeaux	CHF 8'000.00
--	-------------	----------------------------------	--------------

Nous arriverons au terme de la présente législature et des membres du comité de direction quitteront cette fonction. Selon la tradition, un cadeau leur est offert à cette occasion sur une base de CHF. 100.- par année de fonction.

120.3151.00	Entretien du matériel informatique	CHF 35'000.00
-------------	------------------------------------	---------------

Depuis l'introduction de l'informatique au sein de l'administration communale de Gland, nous utilisons leur logiciel ERP Citizen pour la comptabilité et les salaires.

Par correspondance du 12 juin 2020, la Municipalité de Gland nous a informé qu'elle a décidé de remplacer prochainement l'ERP (Enterprise Resources Planing) actuel « Citizen » par une autre solution. C'est pourquoi le contrat qui lie l'administration communale avec leur prestataire actuel a été résilié avec effet au 30 juin 2021.

Au vu de ce qui précède, il importe que nous puissions disposer d'un logiciel ERP indépendant avec effet au 1^{er} janvier 2021. A cet effet, nous maintiendrons l'utilisation du logiciel Citizen comprenant un programme comptable, la gestion des salaires et des créanciers avec l'hébergement chez ce prestataire.

Le coût annuel de maintenance est de CHF. 6'000.-.

120.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	CHF 10'000.00
-------------	-----------------------------------	---------------

Nous prévoyons la reliure de divers documents destinés aux archives.

140.3193.00	Cotisations à des institutions de droit privé	CHF 1'650.00
140.0100.00	Consumons a dos montations de di on prive	0111 1 000.00

Depuis 2020, nous sommes membre de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) qui organise régulièrement des cours de formation à l'intention des membres du Comité de direction, du personnel. Cette adhésion nous permet d'obtenir des rabais intéressant sur les coûts de ces cours. Montant de la cotisation annuelle : CHF 1'500.--

220.3526.00 Micropolluants -Taxe fédérale CHF 315'200

Le Parlement fédéral a approuvé en juin 2014 une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration (STEP) avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants.

La taxe est fixée à 9 francs par habitant et par an. Le montant de la taxe est calculé pour chaque STEP sur la base du nombre d'habitants (résidents permanents) raccordés au 1er janvier de l'année courante.

220.3809.10	Attribution fonds de remise en état du site La Dullive.	IF 150'000.00
-------------	---	---------------

Dans le cadre de la construction de la STEP régionale, l'ensemble des parties a validé différentes options concernant le « panier des mariés » dont notamment que les frais de démolition des STEP actuelles seront assumés par les propriétaires de celles-ci.

230	Amortissements	CHF 320'000.00
-----	----------------	----------------

Ces amortissements concernent les préavis :

- > no 15 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer l'installation d'une ventilation et désodorisation du local sécheur ;
- no 19 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à remplacer les disques biologiques par des lits fluidisés;
- > no 20 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la révision du digesteur ;
- > no 21 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer le remplacement des vis de relevage des boues biologiques ;
- ➤ no 22 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la réfection et la déviation du collecteur des eaux usées de l'APEC, du déversoir d'orage 22 au regard S50 sur le territoire de la Commune de St-Cergue.

Il est prévu d'amortir ces dépenses sur une période de cinq ans.

300.3099.00	Charges diverses du personnel	CHF 30'000.00
-------------	-------------------------------	---------------

Deux collaborateurs suivront les cours de 3 semaines sur une année pour obtenir le certificat d'exploitant de STEP. Cout par collaborateur CHF 7'200.--. Le canton subventionne le 50% de ce montant.

Un collaborateur suivra des cours de 7 semaines sur trois ans pour obtenir le brevet fédéral d'exploitant de STEP. Coût par semaine : CHF 2400.00. Le canton subventionne le 50% de ce montant.

En outre, dans le cadre du concept de sécurité, l'ensemble du personnel suivra un cours « Sécurité antichute. Coût CH 2'250.- - soit CHF 450.-- par collaborateur.

|--|

Ce montant comprend notamment deux vignettes autoroutières, la taxe SAN pour le Citan (CHF 450.-), la taxe SAN pour le Sprinter (CHF 1'050..-), le carburant (CHF 1'400.-) et le contrôle de sécurité annuel de l'élévateur (CHF 321.-).

350.3189.00 Frais divers, vidange boues, dégrillage, évacuation dessableur	0'000.00
--	----------

Nous prévoyons une augmentation des déchets du dégrillage et un curage accru des fosses et conduites dans la STEP.

350.3189.10

Après deux ans de travaux sur les digesteurs, nos boues seront à nouveau séchées avant d'être évacuées.

CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL:

vu	 le préavis no 27 relatif au projet de budget de l'exercice 2021;
ouï	- le rapport de la commission des finances ;
considérant	- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

I.

- d'accepter le projet de budget de l'exercice 2021 tel que présenté par le Comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION,

Le président :

Y. Reymond

Le secrétaire

D. Gaiani

Annexe: ment.